

Le projet de doublement de la conduite AEP du Grésivaudan

1. Quel est l'objet de l'enquête publique qui a débuté le 1er juin 2005 ?
2. En quoi l'enquête publique de 2005 se distingue-t-elle de celle de 2004 ?
3. Comment se caractérise le réseau d'adduction du SIERG par rapport à ce projet ?
4. Quels sont les points faibles de ce projet ?
5. Quelle est la position des élus du SIERG concernant le projet de doublement de la canalisation du Grésivaudan ?
6. Le président du SIERG a-t-il la volonté d'aboutir sur ce dossier dans un sens conforme à l'intérêt général ?

L'alternative au projet de doublement de la conduite AEP du Grésivaudan

7. Existe-il une alternative à la solution proposée par le SIERG pour alimenter le Grésivaudan ?
8. Pourquoi le SIERG n'a-t-il pas étudié l'alternative consistant à utiliser le réseau de la REG ?

La sécurisation des réseaux

9. Avec cette réalisation, le réseau d'adduction d'eau du Grésivaudan est-il sécurisé ?
10. Le SIERG et la REG sont liés par une convention de dépannage mutuel. Concrètement, que se passerait-il en cas de gros problème ?
11. En cas d'éboulement des ruines de Séchillienne, les captages de Rochefort de la REG seraient-ils affectés ?

Le projet « Eau d'Olle »

12. En quoi consiste le projet "Eau d'Olle" dévoilé en mars 2005 ?
13. Quel est l'intérêt du projet "Eau d'Olle" ?
14. L'étude « Eau d'Olle » de Territoires 38 est-elle crédible ?
15. En cas de réalisation du doublement de la canalisation sans maillage avec la REG, le projet Eau d'Olle apparaît-il indispensable ?
16. Quelle est la position des élus du SIERG concernant le projet « Eau d'Olle » ?

L'aspect financier et le risque

17. Quels sont les prix actuels pratiqués par le SIERG et la REG ?
18. Quel financement pour le projet de doublement de la conduite d'AEP de Crolles ?
19. Est-on assuré de la pérennité de l'engagement des entreprises en terme de besoin en eau dans les années à venir ?
20. Quels sont les risques financiers pris par les communes, donc les abonnés, avec le projet "Eau d'Olle" ?

1. Quel est l'objet de l'enquête publique qui a débuté le 1er juin 2005 ?

Il existe actuellement une canalisation de diamètre 500 mm aboutissant à Crolles mais pour répondre à l'accroissement des besoins en eau potable du secteur Crolles – Bernin, accroissement essentiellement dû au développement des industries de la micro électronique de ce secteur, le SIERG est amené à doubler la canalisation actuelle par une canalisation de diamètre 600 mm selon un tracé différent du tracé de la canalisation existante.

2. En quoi l'enquête publique de 2005 se distingue-t-elle de celle de 2004 ?

L'objet de l'enquête publique est le même que celui de 2004. L'enquête publique précédente n'avait pas abouti, le commissaire enquêteur ayant donné un avis défavorable au motif de l'absence d'étude d'impact. Ce dernier avait également relevé l'insuffisance des motivations économiques.

3. Comment se caractérise le réseau d'adduction du SIERG par rapport à ce projet ?

Du fait de la faiblesse de sa ressource au regard de ses ambitions et des caractéristiques de son réseau d'adduction, le système SIERG n'est ni économique, ni simple, ni sûr.

4. Quels sont les points faibles de ce projet ?

Le projet du SIERG est très compliqué et très coûteux. Il n'apporte pas de sécurité en matière d'approvisionnement.

A partir d'une seule conduite qui relie les puits du captage SIERG jusqu'à Gières, le SIERG projette d'alimenter deux conduites de Gières à Crolles (l'ancienne et la nouvelle). C'est pourquoi il a besoin de surpresseurs et d'utiliser des conduites renforcées et des réservoirs intermédiaires.

Un surpresseur est une machine qui pousse très fort l'eau dans les tuyaux pour augmenter le débit et donc le volume d'eau transporté. Le SIERG annonce un budget pour les seuls surpresseurs de 3 millions d'euros pour faire fonctionner le projet de conduite supplémentaire entre Gières et Crolles. De plus, un surpresseur consomme de l'électricité, tombe en panne...

Pour supporter les fortes pressions du surpresseur, on doit choisir des tuyaux particuliers, et particulièrement chers.

Mais alors, le risque devient très élevé pour les vannes en cas de coup de bélier.

De plus, à Crolles, on doit construire un réservoir de 14 000 m³. La délibération n°1 du bureau syndical du SIERG du 20 août 2003 le chiffre à 5 millions d'euros.

5. Quelle est la position des élus siégeant au SIERG concernant le projet de doublement de la canalisation du Grésivaudan ?

Les élus ont voté à l'unanimité ce dossier moins trois abstentions. Un vote surprenant ! A se demander si les élus qui ont voté favorablement ont eu tous les éléments d'information en leur possession.

6. Le président du SIERG a-t-il la volonté d'aboutir sur ce dossier dans un sens conforme à l'intérêt général ?

Le président du SIERG, Claude Bertrand, par ailleurs président du Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de l'agglomération grenobloise a eu l'occasion de s'exprimer dans la presse locale sous sa casquette de président du SMTC en ces termes "Nous ne pouvons pas continuer à

réfléchir au sens strict de nos territoires. Nous ne serons pertinents en matière de transports qu'en liaison étroite avec ceux qui nous entourent : pays Voironnais, Sud Grésivaudan, Région, Département,..."

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette prise de position et formons le vœu que le président du SIERG trouvera rapidement à appliquer aux réseaux d'eau la position que le président du SMTC préconise au niveau des réseaux de transport.

Il en va de l'intérêt général et seul ce dernier doit prévaloir.

[L'alternative au projet de doublement de la conduite AEP du Grésivaudan](#)

7. Existe-il une alternative à la solution proposée par le SIERG pour alimenter le Grésivaudan ?

La Régie des Eaux de Grenoble (REG) pourrait fournir beaucoup d'eau au SIERG, et donc à ses collectivités adhérentes et leurs usagers domestiques et industriels, simplement en faisant redescendre, par la seule force de la gravitation, l'eau dont elle remplit sans difficulté les réservoirs qu'elle possède à Bresson et qui servent déjà à alimenter Grenoble et Sassenage. Alors qu'elle vend actuellement en moyenne environ 12 millions de m³ par an à ses abonnés grenoblois et qu'elle livre à Sassenage environ 780 000 m³/an la REG est techniquement prête à multiplier par trois sa production d'eau potable sans investissement supplémentaire.

Avec une conduite alimentée par la REG, le coût du projet, c'est le coût de la conduite et de son raccordement entre le boulevard Jean Pain (ou l'avenue de Valmy) à Grenoble et Crolles. La REG, second fournisseur, apporte de plus une vraie sécurisation du réseau. En effet jusqu'à Gières, le SIERG n'a qu'une conduite.

Le système proposé par le SIERG est plus complexe, plus contraignant en exploitation et donc plus coûteux en investissement et en fonctionnement. De plus, la sécurité industrielle n'est pas assurée. Il n'est donc pas la solution.

8. Pourquoi le SIERG n'a-t-il pas étudié l'alternative consistant à utiliser le réseau de la REG ?

C'est une question à laquelle il est difficile de trouver une réponse pertinente sur un plan économique. Sur le plan politique, certains avancent l'idée que cette solution permet au SIERG, tout en continuant sa politique de croissance, de développer sa zone d'influence auprès de nouvelles communes. La volonté en 2004 de modifier les statuts, heureusement stoppée par le préfet, participait déjà de cette volonté de main mise progressive sur l'ensemble des ressources en eau de la région grenobloise.

[La sécurisation des réseaux](#)

9. Avec cette réalisation, le réseau d'adduction d'eau du Grésivaudan est-il sécurisé ?

Même pas ! Le parcours de Gières à Crolles reste fragile et complexe en raison de la mise en place de surpresseurs. Par ailleurs, en amont du captage de l'eau et jusqu'à Gières, l'adduction est assurée par une seule canalisation. Pour véritablement sécuriser l'ensemble du réseau, il conviendrait également de doubler la canalisation sur la partie amont.

Le projet soumis à enquête n'intègre cette nécessité que pour plus tard, après l'aboutissement d'une « démarche plus générale menée dans le cadre de la « Communauté de l'Eau » récemment mise en place et dont l'objet est, entre autres, de réfléchir aux différentes possibilités de

sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP) de l'agglomération. » (page 14 § 3.6.2 du « Mémoire explicatif du projet »). On inscrit en « projet connexe », un équipement nécessaire à l'atteinte de l'objectif du projet présenté, à savoir, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de Crolles !

Il suffirait de construire une conduite partant de la conduite REG du boulevard Jean Pain à hauteur du Forum jusqu'à la conduite du SIERG au carrefour de la Carronnerie à Meylan, soit 1,7 km pour achever le maillage et garantir l'approvisionnement en eau potable du Grésivaudan et notamment la nouvelle conduite.

10. Le SIERG et la REG sont liés par une convention de dépannage mutuel. Concrètement, que se passerait-il en cas de gros problème ?

Des essais de sécurisation mutuelle ont été réalisés en 2000 et actualisés, à la demande du préfet de l'Isère, en 2005.

Il ressort de ces essais que :

- la REG peut sécuriser sans limite de temps 80% du réseau du SIERG. Les 20% restants correspondent aux communes du SIERG situées au sud et plus haut que les réservoirs REG de Bresson. Le SIERG étudie l'installation d'un surpresseur réversible pour achever la sécurisation.
- le SIERG peut sécuriser pendant 24 H. le réseau de la REG. Il devrait ensuite délester certaines communes pour poursuivre l'approvisionnement en eau des Grenoblois.

Ce déséquilibre entre les deux capacités serait aggravé par une augmentation des besoins en eau du Grésivaudan.

11. Quels risques, au regard des « ruines de Séchilienne » et du couloir de la chimie menacent les captages de Rochefort de la ville de Grenoble ?

Les captages de la REG ne sont mis en danger ni par l'effondrement de Séchilienne (cf. rapport Panet 2 janvier 2004) ni par le couloir de la Chimie. Seule la conduite du SIERG est exposée à ces risques.

[Le projet « Eau d'Olle »](#)

12. En quoi consiste le projet "Eau d'Olle" dévoilé en mars 2005 ?

Ce projet consiste à capter de l'eau à Allemont (massif de l'Oisans) et à l'acheminer, notamment par un tunnel de 7 km creusé sous Belledonne, jusqu'à Domène (vallée du Grésivaudan) pour un montant estimé à ce jour à plus de 100 millions d'euros HT.

13. Quel est l'intérêt du projet "Eau d'Olle" ?

Selon l'étude commandée par le SIERG à la Société d'Economie Mixte Territoires 38, le projet « Eau d'Olle » vise trois fonctions :

- Apporter une sécurisation aux deux principaux systèmes alimentant l'agglomération, à savoir le SIERG (communes de ceinture) et la REG (Grenoble-ville).
- Permettre d'étendre une desserte de qualité vers le Grésivaudan et le Voironnais, notamment là où les dispositifs locaux s'avèrent de plus en plus insuffisants ou obsolètes.
- Permettre de garantir les évolutions moyen et long terme : croissance des populations, croissance des besoins unitaires liés à l'évolution du mode de vie (pavillonnaire), besoins industriels sur les nouveaux pôles de développement (objectif vitalité et objectif équilibre).

14. L'étude « Eau d'Olle » de Territoires 38 est-elle crédible ?

Cette étude ne paraît crédible ni sur le plan technique, ni sur le plan financier.

Sur le plan technique, les arguments de l'étude ne sont pas convaincants car les captages et le réseau de Grenoble ne sont mis en danger ni par l'effondrement de Séchilienne (cf. rapport Panet 2 de janvier 2004) ni par le couloir de la chimie. Seule la conduite du SIERG est exposée à ces risques.

Sur le plan financier, l'approche est confuse et l'exposé ne fait pas apparaître clairement l'état des lieux, l'état des besoins actuels et futurs, les divers scénarii pour faire face à cette évolution assortie d'une planification ainsi qu'un chiffrage clair qui calcule le temps de retour de investissement et la rentabilité réelle ainsi que l'impact pour l'utilisateur final.

Enfin, comment peut-on envisager de dépenser un tel niveau d'argent public pour n'apporter que 20% de volume d'eau supplémentaire (700 l/s de l'Eau d'Olle pour sécuriser 1100 l/s du SIERG + 2400 l/s de la REG ?

La conclusion n'est guère plus convaincante : « En l'absence d'étude des besoins, on ne peut formaliser d'analyse financière précise ».

L'utilisateur en a-t-il pour son argent ? A 150 000 euros l'étude, on ne peut que s'interroger sur la qualité de l'utilisation de l'argent public au sujet de cette étude.

15. En cas de réalisation du doublement de la canalisation sans maillage avec la REG, le projet Eau d'Olle sera-t-il indispensable ?

Le SIERG a toujours prétendu que non. Or, c'est dans la logique car le doublement de la canalisation ne répond pas au problème de la sécurisation. Et c'est d'ailleurs ce qui ressort en filigrane du dossier soumis à l'enquête publique.

La solution du maillage avec la REG permettrait d'éviter cet investissement colossal tout en sécurisant l'alimentation en eau.

C'est la raison pour laquelle, cet ambitieux programme, qui représenterait plus de 150 millions d'euros d'investissements (équivalent à trois fois le coût du stade d'agglomération de Grenoble) à la charge des usagers, doit être élaboré en liaison étroite avec l'ensemble des acteurs de l'eau et privilégier les choix les plus conformes à l'intérêt général.

16. Quelle est la position des élus siégeant au SIERG concernant le projet « Eau d'Olle » ?

Lors de la séance du comité syndical du 20 avril 2005, au cours de laquelle l'étude « Eau d'Olle » a été débattue, il régnait une atmosphère très pesante.

Des commentaires ont été apportés par de trop rares élus mais il n'y a pas eu de débat sur un dossier à 100 millions d'euros. Là encore, étonnant !

L'aspect financier et le risque

17. Quels sont les prix actuels pratiqués par le SIERG et la REG ?

En 2003, le SIERG facturait aux collectivités membres plus de 36 centimes d'euros HT le m³ d'eau. Pendant ce temps, la REG facturait à la commune de Sassenage moins de 19 centimes d'euros HT, soit près de 45% moins cher (le prix du SIERG en 1988) !

18. Quel financement pour le projet de doublement de la conduite d'AEP de Crolles ?

Le dossier soumis à l'enquête (pièce n°4 «Estimation des investissements du programme de travaux ») s'élève à 20,4 millions d'euros HT (hors travaux de restructuration de pompage et de stockage de Crolles). Il est porté à 26,2 millions d'euros HT en incluant ces travaux dont le dossier dit qu'ils devront se faire.

L'appel d'offres lancé en 2003 par le SIERG auprès des entreprises s'élève à 18,4 millions d'euros HT. L'actualisation de 2005 fixe le projet à environ 19,6 millions d'euros HT.

Le financement est assuré à hauteur de 10 millions d'euros HT par le SIERG. Le solde, soit plus de 8,5 millions d'euros HT serait financées par les deux communes concernées (Bernin et Crolles) sous forme de participation.

19. Est-on assuré de la pérennité de l'engagement des entreprises en terme de besoin en eau dans les années à venir ?

Les entreprises de micro électroniques, principales consommatrices d'eau dans le Grésivaudan, ne se sont pas engagées sur leur besoin en eau sur le long terme. Au de la Sans même parler de risque de délocalisations, on sait que des concurrents de la première entreprise concernée utilisent un autre process n'utilisant pas d'eau potable pour nettoyer les plaques de silicium.

20. Quels sont les risques financiers pris par les communes, donc les abonnés, avec le projet "Eau d'Olle" ?

La dette du SIERG, par voie de conséquence celle des communes membres, augmenterait d'environ 90 millions d'euros, soit plus de 400 euros par abonné.

En ce qui concerne la seule commune de Bernin, le montant de la dette à la charge de la commune augmenterait de plus de 3 713 000 euros, soit 1 200 euros par habitant !